

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Lyon,
le 23 mai 2024



INTRODUCTION

M. Laurent Burelle,
Président-Directeur Général

- **Ouverture
de l'Assemblée
Générale**
- **Constitution
du bureau**

AGENDA



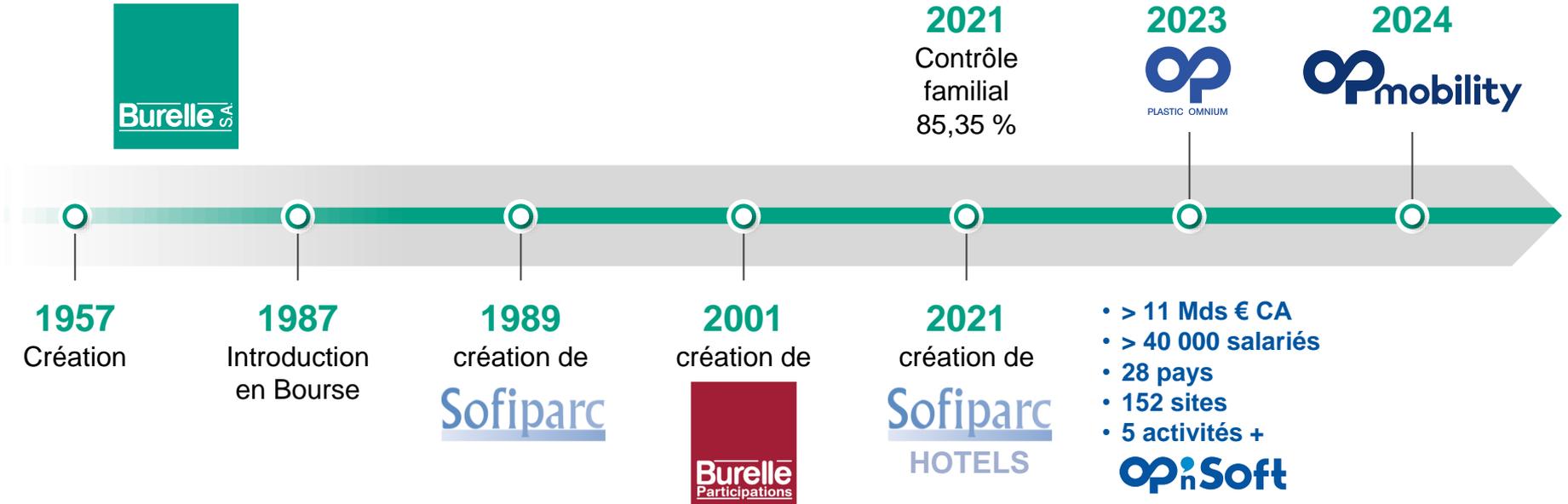
- **Le Groupe, les résultats annuels 2023**
- **Rapport des commissaires aux comptes**
- **Questions / Réponses**
- **Résultats des votes des résolutions**



LE GROUPE

- **Mission, organisation et gouvernance**
- **Résultats consolidés 2023**

Une histoire entrepreneuriale et de croissance



**TRANSMISSION
DU CONTRÔLE
MAJORITAIRE**

**CRÉATION DE VALEUR
SUR LE LONG TERME**

**DIVERSIFICATION
ET RENDEMENT**

2023 : croissance, déploiement et renforcement des activités



CROISSANCE



CA 2023

10,3 Mds€
+21 %

RNPG
111 M€

Dividendes
reçus des filiales
en 2023
38 M€ +15 %



DIVERSIFICATION

- Investissements :
502 M€ en 2023 après 1,2 Md€ en 2022
- La part hors Industrie de l'ANR s'élève à **28 %**
au 31/12/2023



RENFORCEMENT



- Plastic Omnium devient OPmobility pour répondre à tous les besoins de mobilité et bénéficie de prises de commandes record avec un portefeuille produit diversifié



- Acquisition finalisée de 2 hôtels à Lyon et diversification hôtelière aboutie
- En 3 ans, Sofiparc Hotels aura investi 20 M€



- Le portefeuille atteint 128 M€ (+24 %)





MSCI
ESG RATINGS

23 sites

produisant de l'énergie
décarbonée

-20 %

émissions directes
de CO₂ vs. 2019

Notations
environnementales
au **niveau**
le plus élevé

Accélération
feuille de route
NEUTRALITÉ
CARBONE

Sofiparc



Programme Nanterre
triple certification

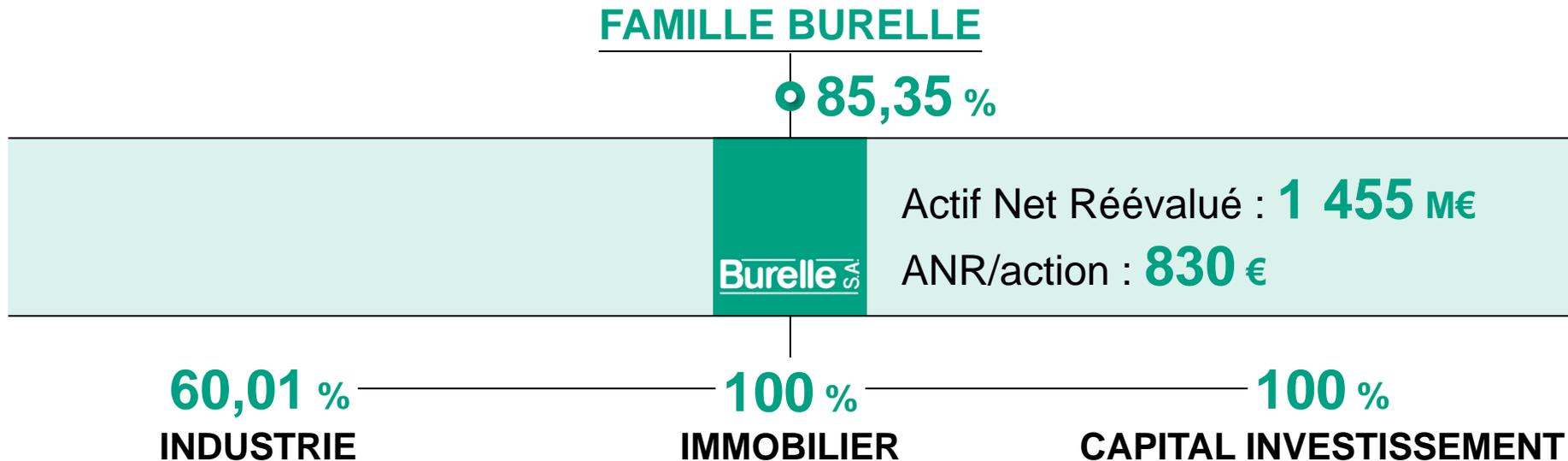
- environnementale
- bien-être au travail
- insertion dans l'écoquartier



Investissements dans
2 fonds européens / santé
1 fonds américain / environnement



Structure du capital et actif net réévalué



Évolution de l'Actif net réévalué par participation



Valeur boursière
de la participation :
0,6001 x 1 746 M€

ANR : **1 048 M€, -138 M€**

72 % (-4 pts)



Valeur de marché
des actifs :
375 M€

ANR : **278 M€, +23 M€**

19 % (+2 pts)



Valeur
du portefeuille :
128 M€

ANR : **129 M€, +18 M€**

9 % (+2 pts)

→ Un conseil d'administration **PARITAIRE** et **PROFESSIONNEL**

- 100 % taux d'assiduité
- Deux **comités spécialisés** :
 - **Comité des comptes** :
100 % d'indépendants, Mme Helen Lee Bouygues,
Présidente depuis 2022
 - **Comité des rémunérations** :
2/3 d'indépendants, M. Wolfgang Colberg,
Président depuis 2022



*Jusqu'au 14 décembre 2023



Décembre 2023

- Monsieur Jean Burelle est désigné Président d'Honneur



Mai 2024

2 RENOUELEMENTS DE MANDATS PROPOSÉS

- Monsieur Laurent Burelle
- Madame Éliane Lemarié



Le Conseil comportera en 2024

- 5 femmes et 4 hommes (55 % / 45 %)
- 3 indépendants soit 33 %

CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2023	Variation
Chiffre d'affaires économique	9 487	11 412	+20,3 %
Chiffre d'affaires consolidé	8 549	10 328	+20,8 %
Marge opérationnelle	364	397	+9,2 %
<i>% CA consolidé</i>	4,3 %	3,8 %	
EBITDA	861	900	+4,5 %
<i>% CA consolidé</i>	10,1 %	8,7 %	
Résultat net	202	175	-13,4 %
<i>% CA consolidé</i>	2,4 %	1,7 %	
Résultat net, part du Groupe	126	111	-11,9 %

Évolution du cours de bourse du 1^{er} janvier 2023 au 14 mai 2024

BASE BURELLE SA – DU 30/12/2022 AU 14/05/2024



— Burelle SA — Opmobility — Indice CAC all tradable ajusté — Stoxx 600 Auto&Parts



LES FILIALES

- **OPmobility SE**
- **Sofiparc**
- **Burelle Participations**



LES FILIALES



- **OPmobility SE**

Mme Félicie Burelle,
Directrice générale déléguée

- Sofiparc

- Burelle Participations

PLASTIC OMNIUM DEVIENT



ALWAYS ON THE MOVE*

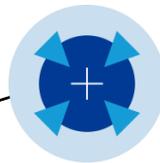
* *Toujours en mouvement*



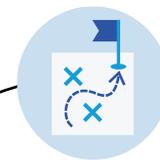
Pmobility



**Devenir le partenaire
technologique
au service de la transition
énergétique
de la mobilité**



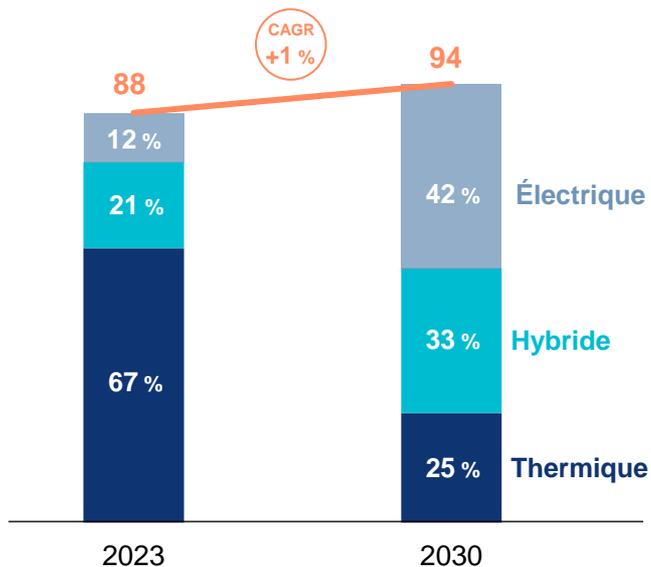
**Diversifier
le portefeuille clients
à tous les acteurs
de la mobilité**



**Développer
une stratégie mondiale
au plus près
des dynamiques
régionales**

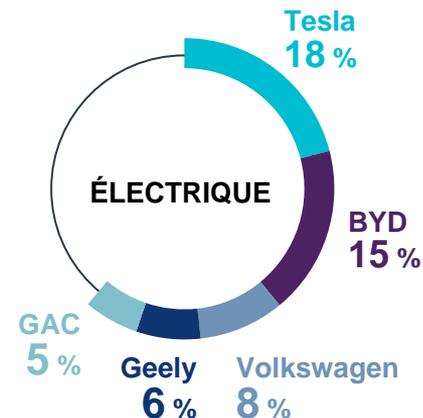
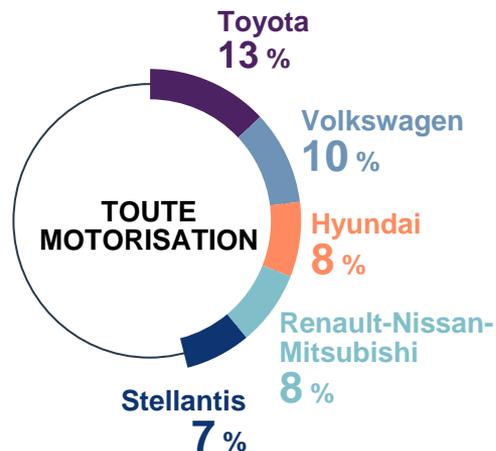
PRODUCTION AUTOMOBILE*

En millions de véhicules



TOP 5 DES CONSTRUCTEURS DE VÉHICULES*

Part de marché en 2023



* Source : S&P Global Mobility production automobile publiée en mars 2024 - [0;3,5t PC + LCV]

OPmobility est bien positionné pour répondre à l'évolution du marché

PORTEFEUILLE PRODUITS DE OPmobility

3 Business Groups
non dépendants de l'évolution de la motorisation

Exterior • Lighting • Modules



2 Business Groups
avec une gamme élargie de solutions de motorisation

C-Power (incluant e-Power)

MOTEUR
À COMBUSTION
INTERNE



RÉSERVOIR
SYSTÈME
DE DÉPOLLUTION

VÉHICULE
ÉLECTRIQUE



BATTERIE 48V
BATTERIE HAUT
VOLTAGE

H₂-Power

HYDROGÈNE



RÉSERVOIR HAUTE
PRESSION
PILE
À COMBUSTIBLE

Avec la software house



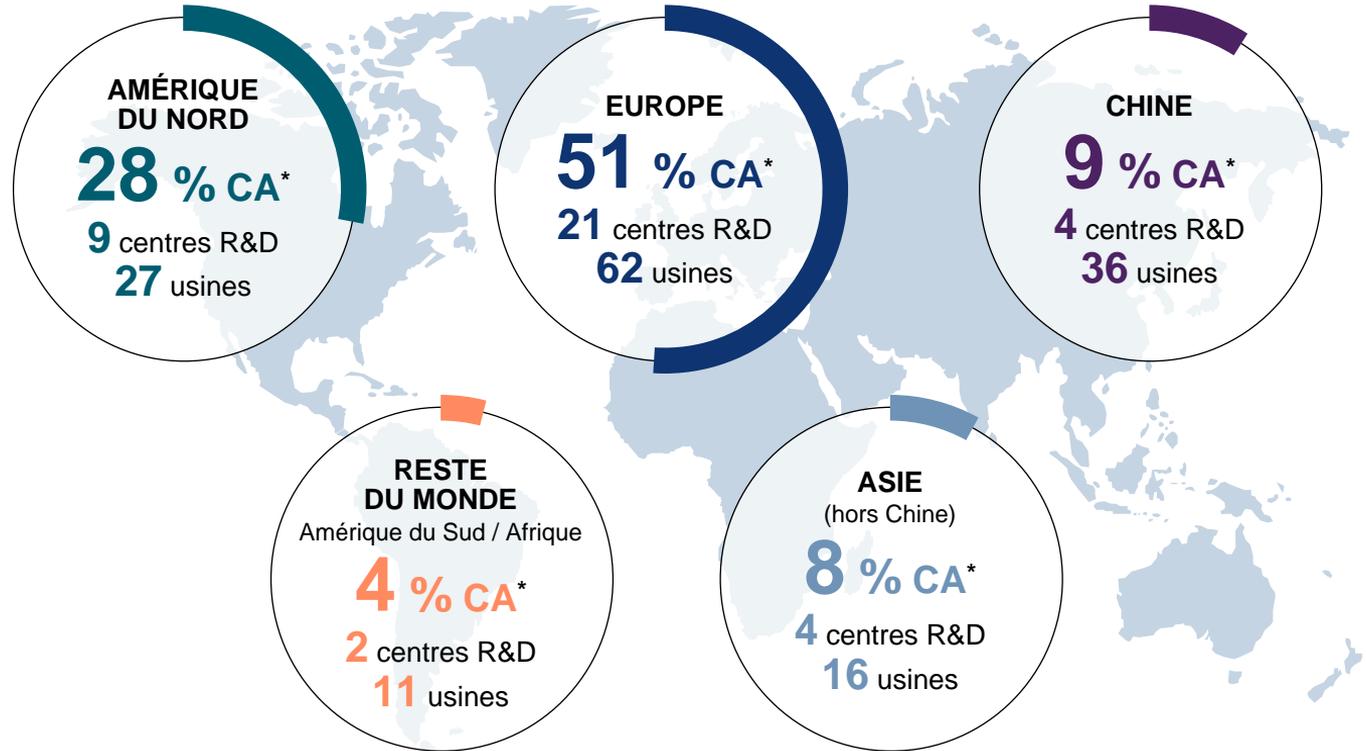
pour les logiciels embarqués

40 300
collaborateurs

152
usines

40
centres R&D

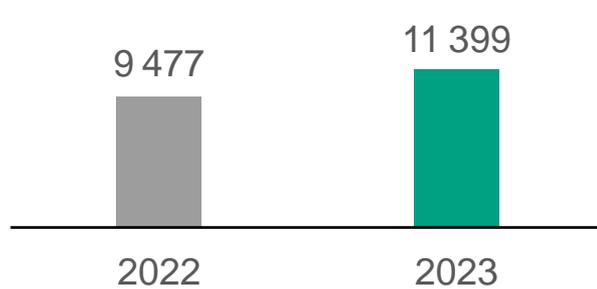
Présence dans
28 pays



* Chiffre d'affaires économique

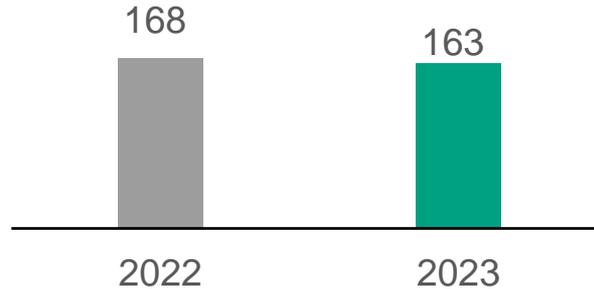
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE

en millions d'euros

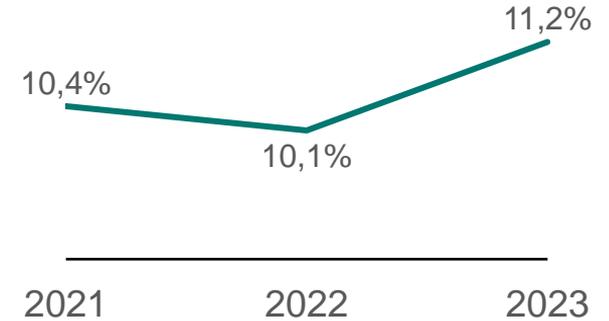


RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

en millions d'euros

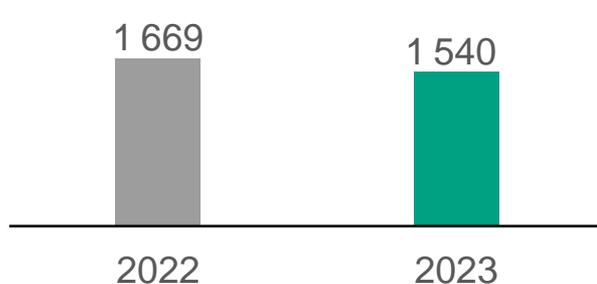


ROCE

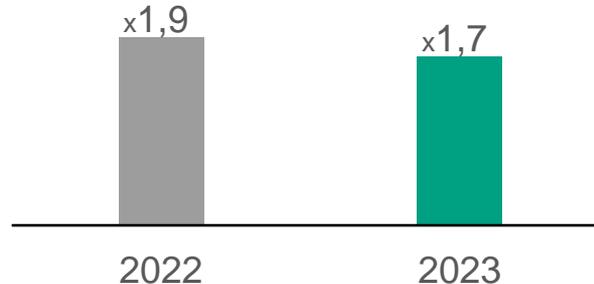


DETTE NETTE

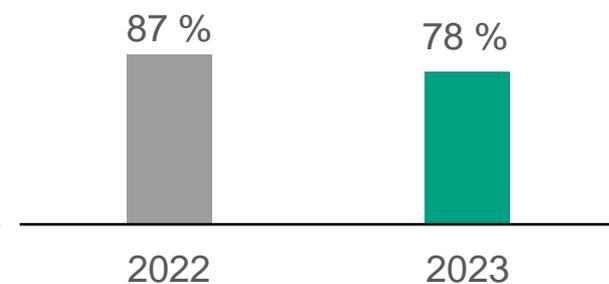
en millions d'euros



DETTE NETTE / EBITDA



GEARING





- En 2023, OPmobility (Plastic Omnium) a réalisé un résultat net part de groupe de **163 M€**
- En mai 2024, OPmobility a versé un dividende de **34 M€** à Burelle SA
- Burelle SA détient **60,01 %** du capital de OPmobility



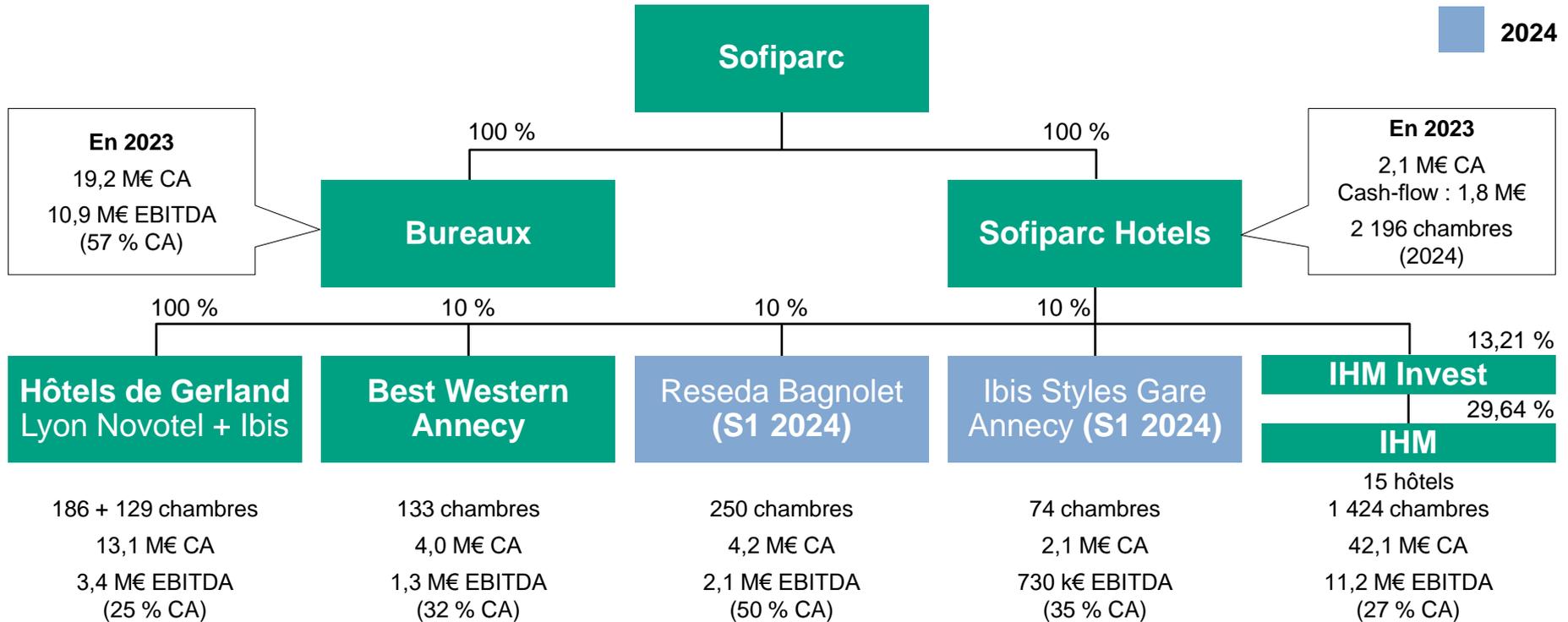
LES FILIALES

Sofiparc

Sofiparc

HOTELS

- OPmobility SE
- **Sofiparc**
 - M. Laurent Burelle,
Président
 - Mme Valérie Bros,
Directrice générale
- Burelle Participations





Levallois – 1 allée Pierre Burelle
14 973 m²
100 % d'occupation



Lyon – Campus Jules Carteret
32 433 m²
100 % d'occupation



Lyon – 58 Avenue Leclerc
7 444 m²
73 % d'occupation



Lyon – 64 Avenue Leclerc
2 272 m²
86 % d'occupation



St Priest – SULO
3 rue Garibaldi
5 771 m²
100 % d'occupation



Saint-Priest
Aqua Center, KFC, Mc Donald's
9 051m²
100 % d'occupation



Nanterre – 59/63 rue Edouard
Colonne
4 017 m²
100 % d'occupation

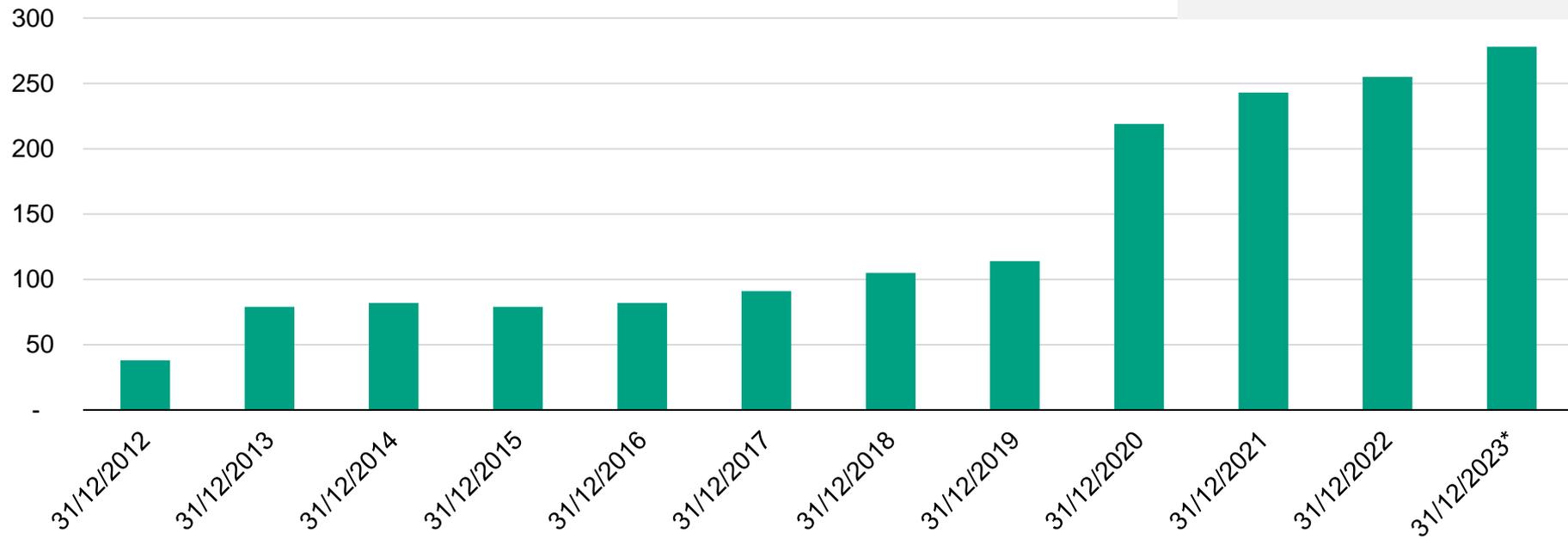
87 000 m²
1 321
parkings

De la Mouche à Gerland... 110 ans d'histoire Et une diversification hôtelière réussie



ANR

(en millions d'euros)



* Sur base du taux de 4,50 %, i.e. le taux BCE en vigueur à fin décembre 2023

→ RÉSULTATS 2023

Loyers
et charges
facturés

21 M€ HT

Résultat net IFRS

9 M€ en 2023
+49 % entre 2021
et 2023

Distribution
d'un dividende de
2 M€ à Burelle SA

Ratio LTV
(dette / patrimoine)
très favorable

26 % fin 2023

→ PORTEFEUILLE EN EXPANSION

Rachat finalisé des
fonds de commerce
de **2 hôtels** à Lyon

**3 investissements
en cours**
(Annecy et Paris)

**Soit 7,6 M€ d'investissement hôtelier
sur 2023-2024**

97 %
taux d'occupation
financier

100 %
taux d'encaissement
des loyers

375 M€
valeur d'actifs bruts
(360 M€ au 31 décembre 2022),
soit une appréciation
de **+4 %**

- En 2023, SOFIPARC a réalisé un résultat net IFRS de **9 M€** et a versé un dividende de **2 M€** à Burelle SA

- SOFIPARC SAS évolue en **2024** pour se transformer en Société anonyme afin d'accompagner son fort développement



LES FILIALES



- OPmobility SE
- Sofiparc
- **Burelle Participations**
 - M. Paul Henry Lemarié,
Président
 - M. Foulques de Jourdan,
Directeur général

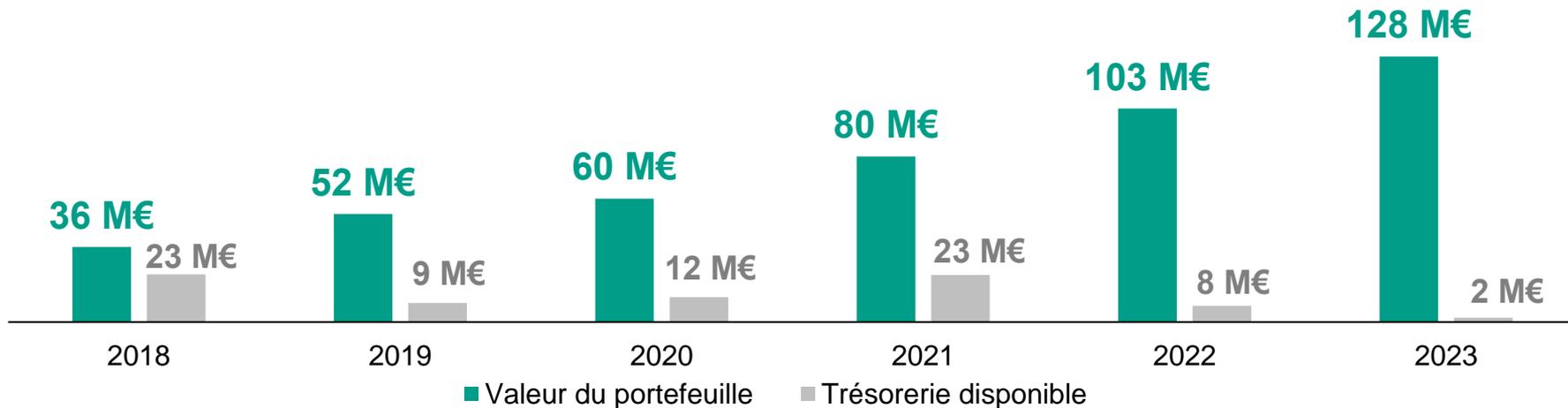


Le portefeuille atteint 128 M€ (+24 %)

➔ Burelle Participations **INVESTIT DANS DES SOCIÉTÉS NON COTÉES** :

- En prenant une part minoritaire de leur capital aux côtés d'autres partenaires
- En confiant des montants à investir à des fonds de « private equity »

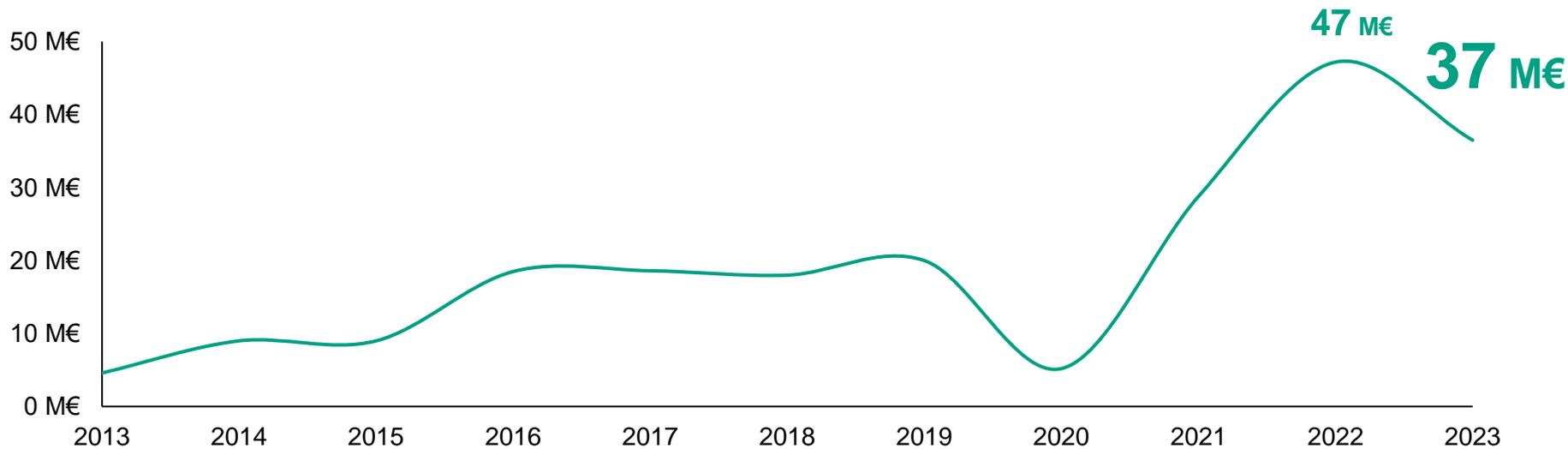
➔ En 2023, la valeur du portefeuille a poursuivi sa **FORTE CROISSANCE**, atteignant **128 M€**, avec une **STRUCTURE FINANCIÈRE SAIN**E



Des engagements à nouveau élevés en 2023

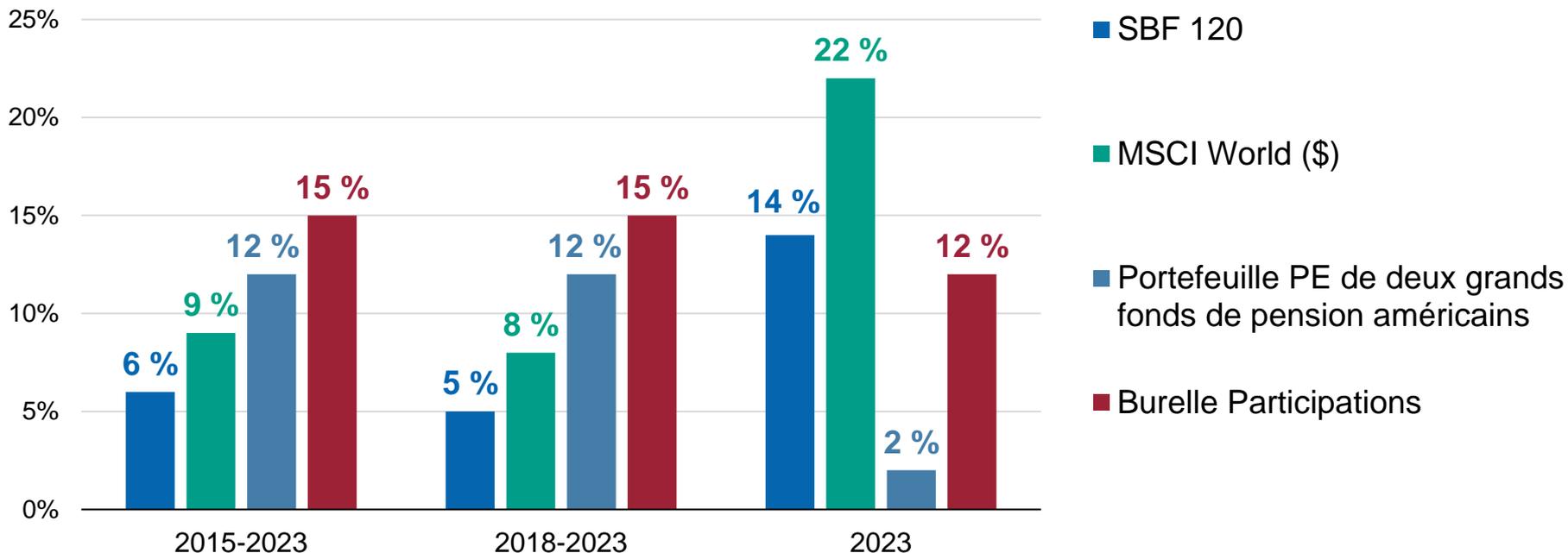
→ La croissance du portefeuille est portée par **DES ENGAGEMENTS IMPORTANTS ET PAR LA PERFORMANCE ÉLEVÉE ET RÉGULIÈRE** des investissements

ENGAGEMENTS ANNUELS



APPRÉCIATION ANNUELLE DU PORTEFEUILLE

(en % de la valeur d'ouverture)



COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

au 31 décembre 2023

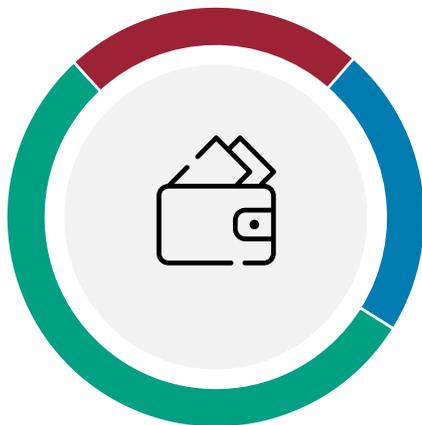
12 INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

26 % de la valeur du portefeuille

FONDS PRIMAIRES

54 % de la valeur
du portefeuille

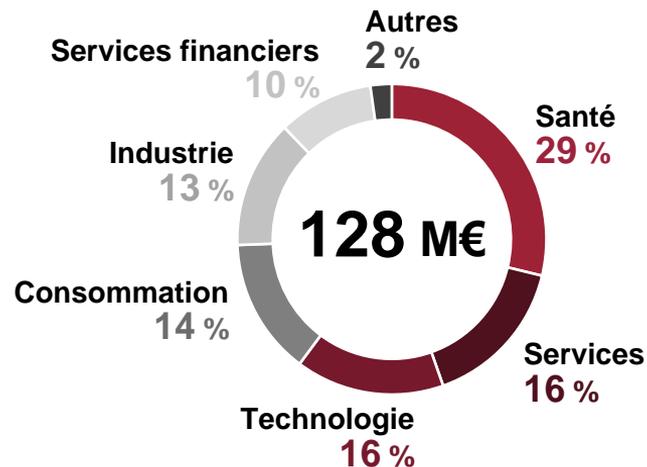
20 gérants,
c. 250 sociétés en portefeuille



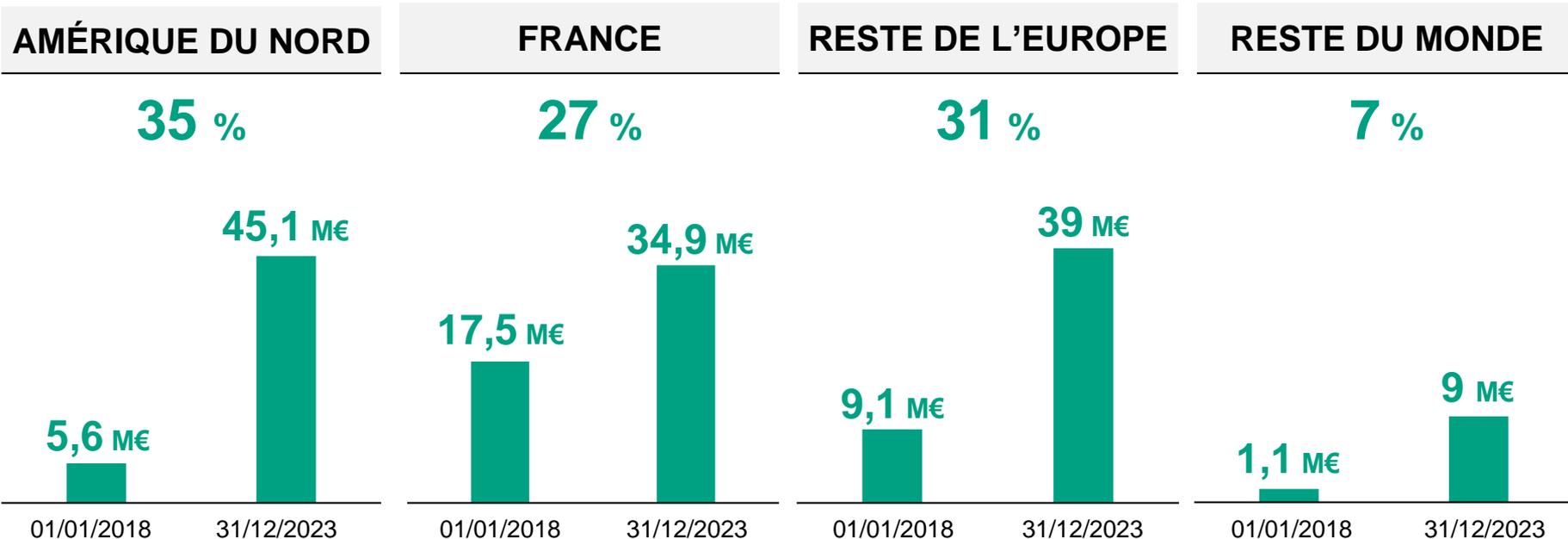
FONDS SECONDAIRES

20 % de la valeur du portefeuille

Très diversifié : portefeuilles constitués de parts de fonds primaires, avec des centaines de sociétés sous-jacentes.



DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE

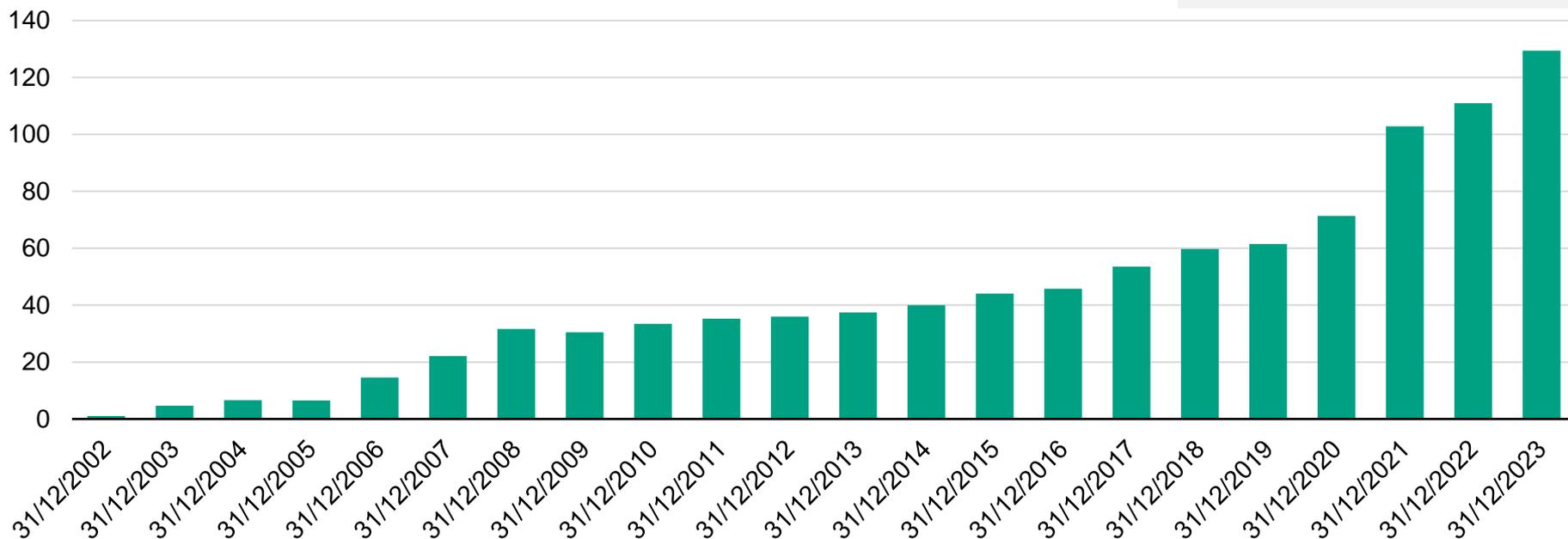


Évolution historique de l'ANR

ANR

(en millions d'euros)

x4 en 10 ans



→ En 2023, Burelle Participations a réalisé
un résultat net IFRS de **10,5 M€**
et a versé un dividende de **2 M€** à Burelle SA





BURELLE SA

- Résultats sociaux
- Dividende

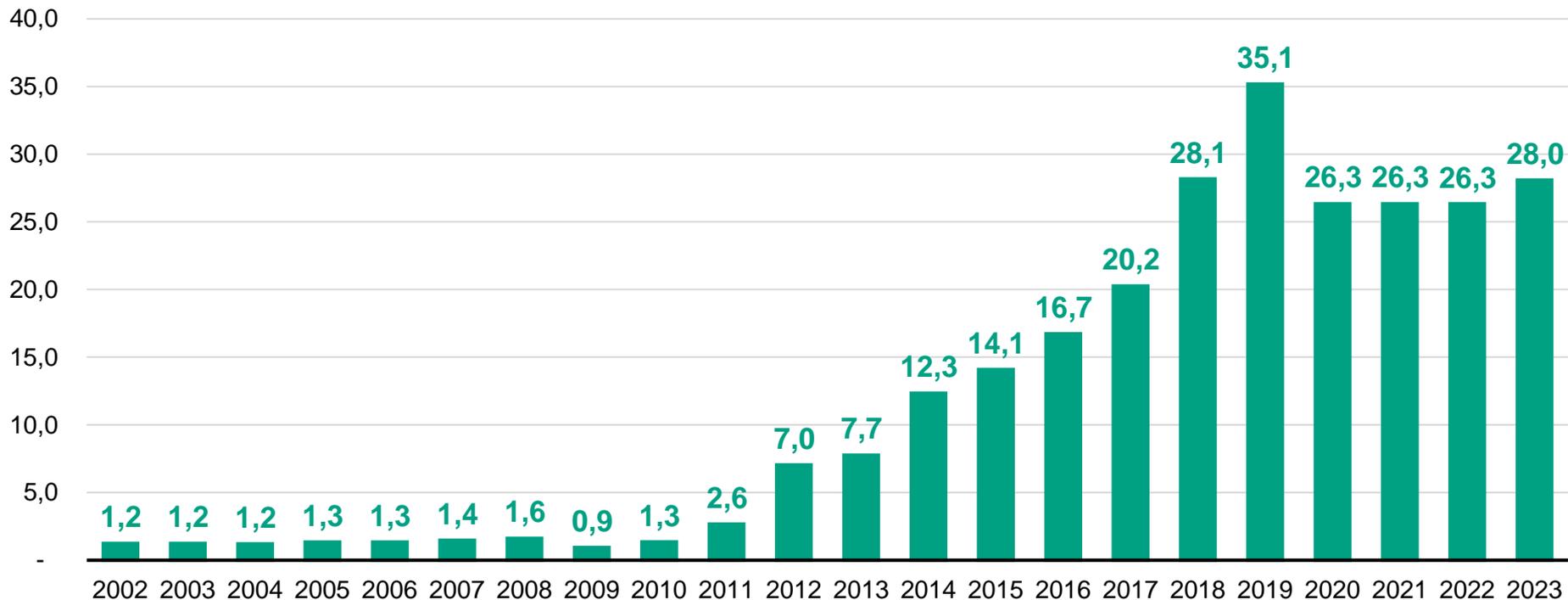
COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

(en millions d'euros)

	2022	2023
Chiffre d'affaires net	0,6	0,7
Marge opérationnelle	-6,9	-7,0
Résultat financier	32,9	37,8
Résultat net	27,5	31,8
Résultat net par action (€)	15,65	18,07
Trésorerie nette	14	0

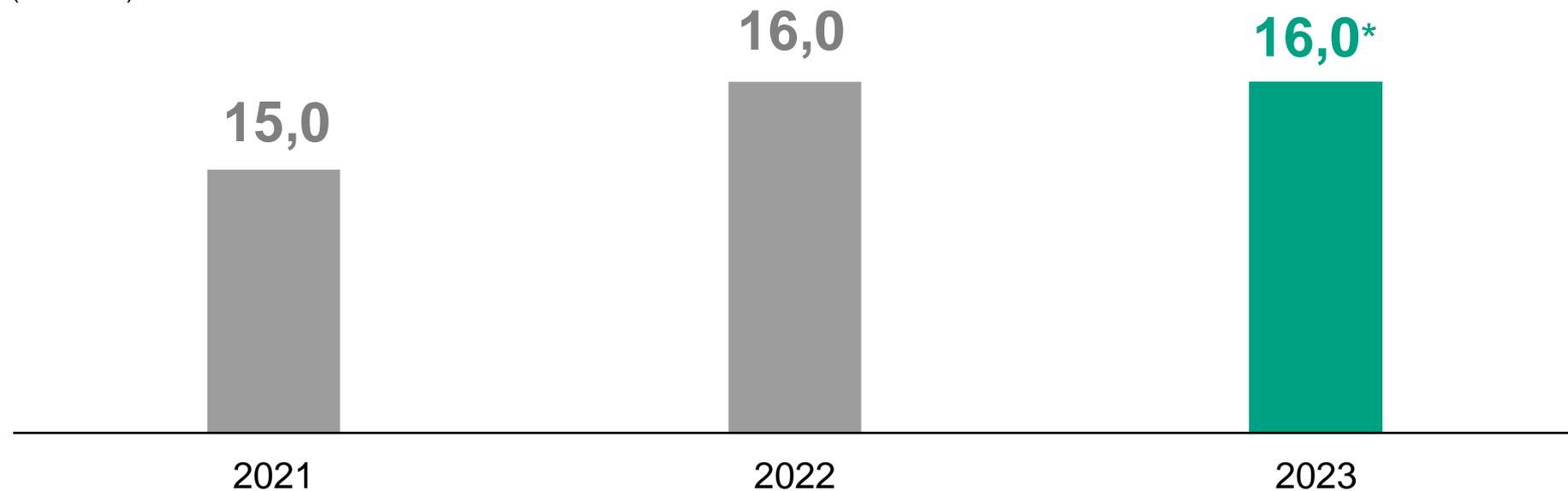
Historique du dividende de Burelle SA

En millions d'euros



DIVIDENDE PAR ACTION

(en euros)



* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024

CALENDRIER FINANCIER 2024



28 mai 2024



Détachement du dividende

30 mai 2024



Mise en paiement du dividende

25 juillet 2024



Publication des résultats du 1^{er} semestre 2024



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



QUESTIONS & RÉPONSES

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

- **Vote
des résolutions**

Vote des résolutions

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

- **Approbation des comptes annuels**

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels que présentés dans le rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux Comptes et desquels il résulte un bénéfice net de **31 761 964 euros**

Vote des résolutions

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Deuxième résolution

- **AFFECTATION DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE**

Bénéfice distribuable : 177 314 658 €

- Proposition de distribution d'un dividende de **16 € par action**
- Détachement le **28 mai 2024** et mise en paiement le **30 mai 2024**
- Solde en report à nouveau

Troisième résolution

- **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE – APPROBATION DES MODIFICATIONS D'UNE CONVENTION EXISTANTE AVEC LA SOCIÉTÉ BURELLE PARTICIPATIONS**

À compter du 1^{er} janvier 2023 : évolution de la refacturation à Burelle Participations de la partie de la rémunération versée à M. Laurent Burelle reflétant le temps passé à l'animation et à la gestion de cette société

Quatrième résolution

- **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE – APPROBATION DES MODIFICATIONS D'UNE CONVENTION EXISTANTE AVEC LA SOCIÉTÉ SOFIPARC**

À compter du 1^{er} janvier 2023 : évolution de la refacturation à Sofiparc de la partie de la rémunération versée à M. Laurent Burelle reflétant le temps passé à l'animation et à la gestion de cette société

Cinquième résolution

- **APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS**

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 faisant apparaître un résultat net part du groupe de **111 M€**

Sixième résolution

- **AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**
 - Nombre total d'actions achetées limité à **10 %** du nombre total d'actions composant le capital social
 - Prix maximum d'achat : **2 000 € par action**
 - Durée de l'autorisation : **18 mois**

Septième résolution

- **Renouvellement du mandat d'administrateur de :**
Monsieur Laurent BURELLE,
pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue
de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes
de l'exercice 2026



Huitième résolution

- **Renouvellement du mandat d'administratrice de :**
Madame Éliane LEMARIÉ,
pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue
de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes
de l'exercice 2026



Neuvième résolution

- **Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes du**
Cabinet CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES,
pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2029

Dixième résolution

- **Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes du**
Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES,
pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2029

Onzième résolution

- **APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.22-10-8 II DU CODE DE COMMERCE**

Définition des principes de rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2024, décrits pages 81 à 83 du Rapport annuel 2022

Douzième résolution

- **APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.22-10-8 II DU CODE DE COMMERCE**

Définition des principes de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2024, décrits pages 81 à 83 du Rapport annuel 2022

Treizième résolution

- **APPROBATION DE L'ENSEMBLE DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES OU ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.22-10-34 I DU CODE DE COMMERCE**

Proposition d'[approbation de la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023](#) conformément aux dispositions du Code de commerce décrits pages 75 et 76 du Rapport annuel 2023

Quatorzième résolution

- **APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
À MONSIEUR LAURENT BURELLE, PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Proposition d'approbation des éléments composant la rémunération de **Monsieur Laurent Burelle** au titre de l'exercice 2023, conformément aux dispositions du Code de commerce décrits pages 75 à 81 du Rapport annuel 2023

Quinzième résolution

- **Nomination d'un auditeur de durabilité du**
Cabinet CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES,
pour une durée de trois exercices qui prendra fin à l'issue
de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026

Seizième résolution

- **Nomination d'un auditeur de durabilité du**
Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES,
pour une durée de trois exercices qui prendra fin à l'issue
de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026

Dix-septième résolution

- **AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE**

Dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois

Durée de l'autorisation : 26 mois

Dix-huitième résolution

- **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR AUTORISER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À ÉMETTRE DES ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**
 - Émission avec offre au public avec maintien du droit préférentiel de souscription
 - Montants maximum : **25 Mio EUR** (actions) et **25 Mio EUR** (valeurs mobilières). Ces montants s'imputent sur les montants des autres résolutions d'émission d'actions et de valeurs mobilières (19^{ème} à 23^{ème} résolutions)
 - Durée de validité : **26 mois**

Dix-neuvième résolution

- **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR AUTORISER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À ÉMETTRE DES ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**
 - Émission avec offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription
 - Montants maximum : **25 Mio EUR** (actions) et **25 Mio EUR** (valeurs mobilières).
Ces montants s'imputent sur les montants des autres résolutions d'émission d'actions et de valeurs mobilières (18^{ème} et, 20^{ème} à 23^{ème} résolutions)
 - Durée de validité : **26 mois**

Vingtième résolution

- **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR AUTORISER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À ÉMETTRE DES ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DANS LE CADRE D'UN PLACEMENT PRIVÉ AU PROFIT D'INVESTISSEURS QUALIFIÉS OU AU PROFIT D'UN CERCLE RESTREINT D'INVESTISSEURS DANS LA LIMITE DE 20 % DU CAPITAL**
 - Émission « réservée » à des investisseurs privés avec suppression du droit préférentiel de souscription
 - Montants maximum : **25 Mio EUR** (actions) et **25 Mio EUR** (valeurs mobilières). Ces montants s'imputent sur les montants des autres résolutions d'émission d'actions et de valeurs mobilières (18^{ème}, 19^{ème} et 21^{ème} à 23^{ème} résolutions)
 - Durée de validité : **26 mois**

Vingt-et-unième résolution

- **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR AUTORISER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES À ÉMETTRE EN APPLICATION DES 18^{ème} à 20^{ème} RÉSOLUTIONS**

Dans la limite de 15 % de l'émission initiale

Vingt-deuxième résolution

- **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR AUTORISER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À ÉMETTRE DES ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION EN RÉMUNÉRATION D'APPORTS EN NATURE DE TITRES DE CAPITAL**
 - Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, destinée à rémunérer des apports en nature de titres de sociétés tierces
 - Montants maximum : **25 Mio EUR** (actions) et **25 Mio EUR** (valeurs mobilières). Ces montants s'imputent sur les montants des autres résolutions d'émission d'actions et de valeurs mobilières (18^{ème} à 21^{ème} et 23^{ème} résolutions)
 - Durée de validité : **26 mois**

Vingt-troisième résolution

- **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR AUTORISER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À ÉMETTRE DES ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION EN RÉMUNÉRATION D'APPORTS EN NATURE DE TITRES DE CAPITAL DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE**
- Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, destinée à rémunérer des apports en nature de titres de sociétés dans le cadre d'une opération d'offre publique d'échange initiée par la Société
- Montants maximum : **25 Mio EUR** (actions) et **25 Mio EUR** (valeurs mobilières). Ces montants s'imputent sur les montants des autres résolutions d'émission d'actions et de valeurs mobilières (19^{ème} à 23^{ème} résolutions)
- Durée de validité : **26 mois**

Vingt-quatrième résolution

- **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS AU PROFITS DES ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE**
 - Au profit de salariés et/ou des mandataires de la Société et/ou des sociétés du Groupe
 - Montant maximum : 790 920 €
 - Durée de validité : 26 mois

Résolution proposée au vote CONTRE

Vingt-cinquième résolution

- **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR METTRE LES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ EN HARMONIE AVEC LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES**

Modifications statutaires décidées dans ce cadre, soumises à la ratification de l'Assemblée Générale des actionnaires

Vote des résolutions

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Vingt-sixième résolution

- **POUVOIRS**

Pouvoirs pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prescrites par la loi

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Lyon,
le 23 mai 2024

Avertissement

Les informations contenues dans ce document (les "Informations") ont été préparées par la société Buelle SA uniquement à titre d'information. Les Informations sont la propriété de la Société. Cette présentation et son contenu ne peuvent être reproduits, distribués ou publiés, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à toute autre personne pour quelque raison que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de la Société.

Les Informations ne sont pas destinées à et ne constituent pas une offre ou une invitation à acheter ou vendre ou une sollicitation d'une offre d'achat ou de vente de tout titre ou instrument financier ou de contribuer à une stratégie de marché. Elles ne constituent pas non plus une recommandation ou un conseil concernant l'investissement dans un quelconque titre ou instrument financier et ne doivent pas être interprétées comme une proposition ou une sollicitation concernant des services liés aux titres ou instruments financiers de la Société. Cette présentation consiste en des informations fournies sous forme de résumé et ne prétend pas être complète. Cette communication ne constitue ni un prospectus, ni une déclaration de produit, ni un autre document d'offre aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié de temps à autre et mis en œuvre dans chaque État membre de l'Espace économique européen et conformément aux lois et règlements français.

Cette présentation contient certaines projections et déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur une série d'hypothèses, tant générales que spécifiques, notamment l'application de principes et méthodes comptables conformes aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union européenne. Ces déclarations prospectives ont également été élaborées à partir de scénarios basés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans le contexte d'un environnement concurrentiel et réglementaire donné. La Société estime que ces déclarations sont fondées sur des hypothèses raisonnables. Ces déclarations prospectives sont soumises à divers risques et incertitudes, y compris des questions qui ne sont pas encore connues de la Société ou de sa Direction ou qui ne sont pas actuellement considérées comme importantes, et rien ne garantit que les événements prévus se produiront ou que les objectifs fixés seront effectivement atteints. Les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats anticipés dans les déclarations prospectives comprennent, entre autres, l'environnement géopolitique (y compris le conflit militaire russo-ukrainien en cours), les tendances générales de l'activité économique et des marchés sur lesquels opère la Société en particulier, les changements réglementaires et prudentiels, et le succès des initiatives stratégiques, opérationnelles et financières de la Société.

Sauf si la loi applicable l'exige, la Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les informations ou déclarations prospectives, les opinions, les projections, les prévisions ou les estimations énoncées dans le présent document. Les investisseurs sont invités à prendre en compte les facteurs d'incertitude et de risque susceptibles d'affecter les opérations de la Société lorsqu'ils examinent les informations contenues dans ces déclarations prospectives. Les personnes recevant ce document ne doivent pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives. Dans toute la mesure permise par la loi, ni la Société ni aucune de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, conseillers et employés ne peuvent être tenus responsables (par négligence ou autrement) de toute perte ou de tout dommage direct ou indirect pouvant être subi par un destinataire du fait de l'utilisation ou de la confiance accordée à tout ce qui est contenu ou omis dans ce document et dans la présentation connexe ou à toute autre information ou matériel découlant de toute utilisation de ces supports de présentation ou de leur contenu ou découlant autrement de ces supports.

En recevant ce document et/ou en assistant à la présentation, vous serez réputé avoir déclaré, garanti et vous être engagé à avoir lu et compris l'avis ci-dessus et à vous conformer à son contenu.